

Conditions générales de promotion (au choix) Secrétaires de chancellerie

Situation actuelle de l'agent	Promotion possible pour l'agent
-------------------------------	---------------------------------

Conditions à remplir :

Secrétaire de chancellerie de classe supérieure	1. Avancement au grade de secrétaire de chancellerie de classe exceptionnelle
---	--

avoir atteint le 4ème échelon de la classe supérieure

Secrétaire de chancellerie de classe normale	2. Avancement au grade de secrétaire de chancellerie de classe supérieure
--	--

avoir atteint le 7ème échelon de la classe normale depuis 2 ans au moins et justifier de 5 ans de services publics dans un corps, cadre d'emplois ou emplois de catégorie B ou de même niveau

Commissions administratives paritaires compétentes :

1. et 2. : CAP des secrétaires de chancellerie